

Chambre des Représentants.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1886-1887.

(9 NOVEMBRE 1886.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Je suis heureux de me retrouver au milieu des Représentants de la Nation et d'inaugurer avec eux ce Palais relevé de ses ruines.

Nos rapports avec toutes les Puissances n'ont cessé d'être excellents. La Belgique remplit scrupuleusement les devoirs que sa neutralité lui impose, et cette conduite, dont jamais elle ne s'est départie, lui a valu l'estime et la confiance des autres États.

En Belgique, comme partout, l'industrie et le commerce traversent une crise d'une intensité et d'une durée sans précédents. Mais les difficultés de la situation, loin d'abattre les courages, ont servi de stimulant à de plus grands efforts; malgré l'extrême réduction du bénéfice, notre vaste production industrielle n'a point diminué, et l'Exposition universelle d'Anvers a permis de constater de remarquables progrès.

Ce qui peut surtout venir en aide à notre industrie, Messieurs, c'est l'extension de nos relations au-delà des mers et la conquête de débouchés nouveaux. Mon Gouvernement ne perdra point de vue ce grand intérêt national et sa tâche sera facilitée par le développement qu'a pris le port d'Anvers, grâce aux splendides installations maritimes dont nous avons fêté l'an dernier l'inauguration.

La réduction générale des prix a malheureusement amené l'abaissement des salaires.

Des faits profondément regrettables, même abstraction faite de l'exagération avec laquelle on les a rapportés, se sont passés dans les bassins de Liège et de Charleroi. Mais la responsabilité en incombe surtout à ceux qui les ont provoqués par de coupables excitations, et aujourd'hui. Messieurs, que la justice a parlé, j'ai cru pouvoir me montrer élément envers le plus grand nombre de ces malheureux égarés.

La situation des classes laborieuses est hautement digne d'intérêt et ce sera le devoir de la Législature de chercher, avec un surcroît de sollicitude, à l'améliorer.

Peut-être a-t-on trop compté sur le seul effet des principes, d'ailleurs si féconds, de liberté. Il est juste que la loi entoure d'une protection plus spéciale les faibles et les malheureux.

Mon Gouvernement a cru devoir faire étudier, dans un esprit d'ensemble, les vastes questions qui se rattachent à la législation du travail, et il a institué dans ce but une commission tout à la fois d'enquête et d'examen.

Je me plais à rendre hommage au zèle et au dévouement avec lesquels elle accomplit cette tâche considérable.

Éclairé par ses travaux, mon Gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes. Il convient notamment de favoriser la libre formation de groupes professionnels, — d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous la forme de conseils d'arbitrage et de conciliation, — de réglementer le travail des femmes et des enfants, — de réprimer les abus qui se produisent dans le paiement des salaires, — de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables. — d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pensions et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et de l'immoralité.

Il sera également nécessaire de prendre des mesures plus efficaces pour mettre un frein à la falsification des denrées alimentaires.

Non moins éprouvée que l'industrie, l'agriculture, dont le Code vient d'être voté, peut aussi compter sur tout le dévouement du Gouvernement. Il s'appliquera à développer l'enseignement agricole, à multiplier, par l'établissement de champs de démonstration et de conférences, cet autre enseignement, non moins important, qui est destiné à vulgariser les méthodes nouvelles et à réprimer les fraudes trop nombreuses auxquelles donnent lieu les engrais et les semences. Il continuera à étendre le réseau des routes et des chemins de fer vicinaux et à favoriser les transports agricoles.

La législation des industries qui intéressent plus spécialement l'agriculture : la brasserie, la distillerie, la sucrerie, a été récemment révisée. Les lois nouvelles ont été bien accueillies. D'autres études du même ordre sont entreprises.

La garde civique et l'armée continuent, les récents désordres l'ont démontré, à être animées d'un excellent esprit.

Les questions relatives au recrutement de l'armée préoccupent à juste titre l'opinion publique, et il est bien désirable que l'accord patriotique des partis permette à mon Gouvernement de leur donner la solution que commandent des intérêts de l'ordre le plus élevé.

L'œuvre de la revision des Codes doit être activement poursuivie. Je souhaite que les Chambres puissent s'occuper bientôt du plus important de tous, le Code civil. Il convient, en effet, que la législation soit toujours en harmonie avec les progrès des institutions et des mœurs.

Dans le même ordre d'idées, c'est un progrès considérable que la tendance à régler les grands intérêts internationaux par une législation uniforme.

La convention conclue à Berne pour les transports en chemin de fer et qui sera soumise à votre approbation, constitue dans cette voie un progrès important, et j'espère que le Congrès de droit commercial, dont la Belgique a eu l'honneur de prendre l'initiative, en préparera de non moins considérables.

La loi sur la propriété littéraire, récemment votée, est inspirée du même esprit.

Il n'est personne en Belgique qui ne soit convaincu de l'importance capitale du développement de l'instruction. Dans la lutte, de plus en plus vive, qui s'établit entre les nations productrices, l'avenir est aux plus habiles et aux plus éclairés. Mais il y a de graves divergences sur l'esprit dont il est désirable que l'école soit animée. Mon Gouvernement reste convaincu que c'est sur le terrain de la liberté d'enseignement et par le respect des convictions diverses qu'il faut chercher à les concilier. Puisse l'émulation entre l'enseignement public et l'enseignement privé devenir de plus en plus féconde et aboutir à un degré de culture qui ne nous laisse rien à envier !

Je suis heureux de constater que, depuis deux ans, la population des écoles primaires soumises à l'inspection de l'État s'est accrue de près de 250,000 enfants. Les derniers concours ont révélé dans leur ensemble une situation favorable.

Le personnel enseignant est utilement préparé à répandre des notions de dessin, de gymnastique, d'agriculture et de travaux manuels.

Mon Gouvernement vous soumettra un projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Il proposera des mesures favorables au développement de l'éducation professionnelle.

L'enseignement des beaux-arts ne mérite pas moins d'intérêt ; il importe de maintenir le rang élevé où nos artistes ont placé la Belgique et j'espère que l'organisation de l'Académie et de l'Institut supérieur d'Anvers contribuera à ce résultat.

La culture des lettres trouvera un nouvel encouragement dans la création récente d'une Académie flamande.

La grande œuvre des travaux d'utilité générale, qui ont si heureusement changé la face du pays, doit être poursuivie.

Malgré les charges qui en résultent et malgré la fâcheuse influence que l'état des affaires exerce sur les revenus publics, la situation financière est satisfaisante. Grâce aux économies apportées dans la dépense, divers dégrèvements depuis longtemps demandés ont pu être réalisés.

Vous êtes saisis de propositions ayant pour objet l'enseignement moyen, les titres au porteur et la modification des lois communale et provinciale.

Vous le voyez, Messieurs, les nombreux travaux qui vous attendent permettent d'espérer une session féconde. Puisse-t-elle, grâce à votre loyal concours et avec l'aide de Dieu, assurer à la Patrie de nouveaux éléments de grandeur et de prospérité!

